



Info Dom N°82

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Février 2022

➤ EN PREAMBULE :

Invité : Farid YAHIMI qui représente le collectif d'habitants contre le projet d'installation d'une antenne relais Orange au PIROUE.

Point sur l'antenne lors de la réunion chez la députée Carole GRANDJEAN. Une pétition a été envoyée à la préfecture et à Orange. La préfecture se défait car la décision d'implantation de l'antenne ne lui incombe pas.

Autour de la table : 2 élus DSA, 2 d'Agincourt, 2 représentants d'Orange, 2 habitants, la députée, son suppléant et son attaché parlementaire.

Un dialogue est possible. Le maire d'Agincourt est entré en discussion. La société Orange s'est engagée à étudier avant fin février 3 autres sites situés près de la D83, côté plateau de Malzéville. Un projet territorial aurait été possible s'il y avait eu concertation avec les communes limitrophes.

Serait-il judicieux de proposer d'autres sites en réunion tripartite Agincourt/Dommartin-sous-Amance/Orange ?

Prendre contact auprès du maire de Bouxières pour savoir si un projet d'antenne Bouygues est en préparation.

Antenne relais : compte rendu de la réunion de conciliation.

A l'initiative de Carole GRANDJEAN, députée de la première circonscription de NANCY, une réunion de conciliation à propos du projet contesté d'installation d'une antenne relais 4G aux portes du PIROUE, sur le territoire d'AGINCOURT, s'est tenue lundi 31 janvier à 16 h 00 à sa permanence.

Étaient présents : Carole GRANDJEAN, son suppléant Philippe GUILLEMARD et son attaché parlementaire - deux représentants de la société ORANGE - Dominique MATHEY, maire de DOMMARTIN et Paulette CLEMENT, 1ère adjointe - Denis LAPOINTE, maire d'AGINCOURT et Olivier LIEBER, adjoint - 3 représentants du collectif d'habitants de DOMMARTIN opposé au projet : Jean-Marie-GESNEL, Farid YAHIMI et Jean MUNIER - deux journalistes de l'Est Républicain.

Il ressort de ces échanges que l'arrêté ministériel demandant une meilleure couverture pour AGINCOURT date de novembre 2020, que les échanges entre la société ORANGE et les élus d'AGINCOURT se sont poursuivis au cours de l'année 2021 pour trouver un emplacement à la future antenne. Le maire de DOMMARTIN a regretté de ne pas avoir été mis dans la boucle dès le début puisqu'il s'agit quand même d'un équipement d'importance territoriale.

Cependant, à l'issue de débats animés, un premier accord a été trouvé : les participants se sont accordés pour que la société ORANGE procède à des études de faisabilité sur 3 autres sites potentiels et positionnés dans un document écrit : deux à proximité de la voie de l'AMEZULE D 83 à l'ouest d'AGINCOURT et un plus au sud, près de la voie verte, à l'extrémité ouest de la commune de DOMMARTIN.

La société ORANGE rendra ses conclusions fin février lors d'une réunion de travail qui regroupera les élus des deux communes et les représentants du collectif dans l'une des deux mairies.

Nous continuerons à vous tenir informés.

Par ailleurs, vous pouvez lire l'article de l'Est Républicain du 2 février, en page 5, sous l'intitulé "Meurthe-et-Moselle".

Le maire, Dominique MATHEY

REPRISE DE L'ORDRE DU JOUR.

➤ DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES TRAVAUX 2022

Le conseil municipal prévoit le remplacement des 84 ampoules sodium de l'éclairage public du village par des ampoules LED. Afin d'obtenir des subventions du Conseil Départemental et des certificats d'économie d'énergie (CEE) du SDE 54 (Syndicat Départemental d'Electricité), il faut changer aussi l'ensemble des supports ballast et le raccordement aux installations électriques.

Un devis a été demandé, il s'élève à 40 824 €.

Demande de subventions :

- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 30%
- Conseil Départemental à hauteur de 30% également
- SDE 54 à hauteur de 20%.

Le conseil envisage également la construction de trottoirs rue Mistral pour faire jonction avec la rue Baudelaire. Le projet prévoit 155 mètres de trottoirs et 44 mètres de busage pour une somme de 31 472.64 €.

Demande de subventions :

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 30%
- Amendes de police

➤ REVISION DU REGLEMENT SALLE DES FETES

Les conditions de location de la salle des fêtes en vigueur au 1^{er} novembre 2018 nécessitent une révision.

La commune souhaite modifier plusieurs points : réservation uniquement aux habitants et aux associations dommartinoises, mesures sanitaires en vigueur, tri sélectif des déchets ménagers.

➤ AJUSTEMENT D'UN ARTICLE DANS LA CONVENTION MAIRIE/FOYER RURAL

Les statuts du Foyer Rural ayant été changés, celui-ci est désormais dirigé par un collectif de direction. La convention en vigueur prévoyait une signature entre la mairie d'une part et le-la président(e) d'autre part. Le maire propose d'ajouter à la convention les termes « ou de son représentant désigné par le conseil collégial » à la convention actuelle.

➤ DELIBERATION COTISATION INTRAMUROS*.

La participation financière de la commune pour l'utilisation de l'application Intramuros sera de 88.31 € TTC pour une durée de 3 ans. La communauté de communes du Grand Couronné a obtenu ces tarifs garantis pour 3 ans.

*Descriptif du dispositif ci-dessous.

➤ SIGNATURE CONVENTION RGPD. (Règlement Général de la Protection des Données)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle reprend la mission RGPD jusqu'alors assurée par la Société Publique Locale INPACT-GL qui va cesser son activité. Il convient donc de signer une convention CDG/Commune afin de garantir la continuité du service. L'offre de services s'élargit, pour un coût sensiblement similaire, afin de mieux répondre à la diversité des collectivités et leurs besoins potentiels.

➤ INFORMATIONS DIVERSES

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'urbanisme peuvent s'effectuer en ligne.

Afin de permettre l'instruction sous forme dématérialisée des autorisations d'urbanisme, conformément à la loi Elan (Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique), l'Etat a déployé une plateforme d'échange et de partage des dossiers entre tous les acteurs de la chaîne d'instruction : PLAT'AU. Le logiciel d'instruction WGeoPC est actuellement raccordé à cette plateforme. Cependant afin d'être pleinement utilisable, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs concernés puissent également avoir leurs propres logiciels raccordés à PLAT'AU. Ces déploiements

sont prévus à différentes échéances, au cours du premier semestre 2022. Le service instructeur assurera un suivi qui sera communiqué régulièrement aux communes.

- Proposition de faire une **réunion publique** sur divers points courant mars. (Antenne relais, zones inondables...)
- **Les élections** présidentielles auront lieu les **10 et 26 avril 2022**, Les élections législatives auront lieu les **12 et 19 juin 2022**,
Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 4 mars 2022.
Une nouvelle carte d'électeur sera éditée avec QR code. La commission électorale se réunira en mars.
- **Droit à la formation des élus** : des formations sont proposées par l'association des maires de France. Chaque conseiller municipal peut consulter son DIF (Droit Individuel à la Formation)
- Suite à la **dissolution du SIS du Grand Nancy**, les infrastructures iront au département. L'idée de faire un gymnase a été évoquée par quelques communes dans le Grand Couronné et la Métropole propose une enveloppe de 200 000 €. Projet financier à l'étude.
- **Conseil du SIS** du Grand Couronné **vendredi 4 février à 18h30**.
- **Zones humides** : une réunion relative aux conclusions de la cellule Environnement Risques de la DDT est en cours de proposition fin février. (cartographie des zones inondables).
- **Participation citoyenne** : Jeudi 17 février 2022 à 10h30, signature avec la gendarmerie et la préfecture de la convention participation citoyenne.
- **Convention Clara** : déjà 3 chats capturés et stérilisés. Suite des opérations début février au village rue Jules Verne et au Piroué.
- **Journal communal** : bulletin en cours de finalisation. 170 exemplaires seront imprimés début mars.
- **PAV** : utilisation des bacs bleus comme les jaunes : papier, métal, plastique.



Merci de nous faire part de vos commentaires et informations propres à la vie de Dommartin au 03 83 31 19 41

Pour nous contacter en cas d'urgence :

le maire : 03.83.31 15.52 - 1^{ère} adjointe 07 88 77 10 05 – 2^{ème} adjoint Guy FURDIN 06 71 00 13 79 –
3^{ème} adjoint Gilles JONCHERAY 06 72 60 82 96